

### **Plan local d'urbanisme intercommunal**

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document réglementaire qui détermine les règles d'occupation des sols et encadre les projets de constructions et d'aménagement sur la commune.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 21/01/2025

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) planifie la stratégie et réglemente ces orientations en termes de construction, de développement ou de préservation du patrimoine bâti et naturel sur plusieurs communes. C'est la boussole qui permet d'harmoniser la politique d'aménagement des huit villes de GPSO pour les quinze prochaines années tout en s'intégrant à une échelle plus grande : la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France.

Le PLUi a été arrêté le 7 février 2024 par le Conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest et a fait l'objet d'une approbation le 11 décembre 2024 pour une entrée en vigueur le 20 janvier 2025.

Il concerne les communes suivantes :

Boulogne Billancourt  
Issy-les-Moulineaux  
Meudon  
Chaville  
Sèvres  
Ville d'Avray  
Marnes-la-coquette  
Vanves

### **Information de contact**



#### **Hôtel de Ville**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h30  
Jeudi et samedi  
8h30-12h*

*Fermé l'après-midi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon*

*Tél. : 01 41 14 80 00*

#### **Mairie annexe**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
9h-12h et 13h30-17h*

*Jeudi : 9h-12h*

*Fermée l'après-midi*

*et le samedi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt*

*Tél. : 01 41 28 19 40*